



**ATTENTION : les liens HTML de sont pas actifs sur le site de la mairie : pour disposer de la version avec liens, veuillez nous contacter à l'adresse mail [saintcyrquoise@gmail.com](mailto:saintcyrquoise@gmail.com). Merci D.OLIVIER**

### ✓ Rôle et fonctionnement du Conseil municipal (CM) : à propos d'un « recadrage »

- Lors de la réunion du CM, Bruno BAIXE (majorité) a accusé Dominique de faire « perdre son temps » au conseil avec des dérapages nombreux « hors sujet ». Vous trouverez dans le texte accessible par [ce lien](#) la réponse que nous avons faite, qui a été postée sur notre page Facebook « *St Cyr citoyenne, écologique et sociale* »
- Sans vouloir prolonger la polémique, nous souhaitons préciser notre conception du rôle et du fonctionnement du CM.
- Comme l'indique dans son article le journaliste de Var Matin, à St Cyr, les élus d'opposition interviennent autant qu'ils le souhaitent (*ce qui n'est pas le cas dans tous les CM...*) et les échanges entre nous et le maire sont très généralement éminemment cordiaux (*même si sur le fond nos divergences sont nombreuses...*), ce qui est à mettre au crédit des deux parties.
- Nous considérons que le CM, organe décisionnaire de la commune, doit être un réel lieu d'échanges, de partage des informations et de travail collectif, avec une vision stratégique, à long terme et élargie au territoire de l'agglomération.
- Dans cette optique, nous considérons légitime, et ne s'écartant pas des sujets de l'ordre du jour, de resituer chaque point dans une perspective globale et intercommunale.
- Par ailleurs, la fréquence des réunions du CM étant relativement faible, nous estimons normal de poser des questions d'actualité, en souhaitant ne pas avoir à attendre plusieurs mois pour avoir une réponse lors de la réunion suivante du CM.

### ✓ Bilan financier 2020 de la commune et impact de la pandémie Covid-19

- Lors de la réunion du 25 Mai, étaient présentés les « **comptes administratifs** » de la commune et des ports pour 2020, analogues aux bilans (compte de bilan et comptes de résultats) des entreprises.
- Comme chaque année, et même en période de Covid-19, qui a fait de cette année 2020 un exercice très atypique (voir ci-dessous), la commune a réalisé de **substantielles économies : 8,55 M€**, à rapprocher des **11,7 M€ des produits de la fiscalité locale**.
- Comme chaque année, nous avons donc redit que nous aurions préféré que les taux de la fiscalité locale soient **baissés** (comme cela a été fait dans certaines communes) **et non simplement « non augmentés »**: cela aurait permis d'«effacer» l'impact de l'augmentation nationale des bases de cette fiscalité ...
- **Impact de la pandémie Covid-19** : nous avons souhaité disposer d'un document « extracomptable » essayant d'évaluer l'impact de la pandémie sur les finances de la commune ; un tel document a été remis en séance et nous en avons remercié le maire et Pierre LUCIANO. Cet impact est difficile à estimer car il touche de très nombreux postes, tant en recettes qu'en dépenses : schématiquement, il apparaît, en consolidant « commune » et « ports », que l'incidence majeure a porté sur des diminutions de recettes (-520 k€), plus que sur des diminutions de dépenses (-177 k€), le solde étant donc de **-343 k€**.

### ✓ Saint Cyr ville cyclable ? ...

- A la lecture de l'ordre du jour nous avons cru à un gag...les pratiquants du vélo à St CYR ne considérant pas vraiment notre ville comme favorable aux cyclistes ! Nous avons cependant voté pour l'adhésion de notre commune au « **Club des villes et territoires cyclables** » (*voir ici [le site](#) de ce club*), si cela doit être le symbole d'un réel engagement de l'équipe municipale en faveur des transports doux.
- Nous avons demandé, sans considérer être « hors sujet », que le projet en faveur du vélo passe d'abord par un **diagnostic** mené par un bureau d'étude ou une association compétente, ce diagnostic s'appuyant sur une consultation ouverte de toutes les parties intéressées avec une restitution lors d'un débat public, aboutissant à un **schéma directeur pluriannuel**.
- Les notions de **continuité** et de **sécurité** sont essentielles dans un tel projet, la continuité se concevant tant à l'échelle communale qu'à celles de l'agglomération et de la Région (cf. projet de Véloroute V65 de Nice aux Saintes Maries de la Mer).
- Concernant l'agglomération Sud Ste Baume, nous avons à nouveau dénoncé l'absence de **Plan de déplacements urbains (PDU)**, alors que l'agglomération a l'obligation légale d'en établir un.
- Nous avons cité l'exemple de SIX-FOURS-les-PLAGES, qui a adopté un schéma directeur des aménagements cyclables s'intégrant dans celui de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.
- Nous avons enfin insisté sur le fait qu'une telle démarche ne doit pas seulement viser des **investissements**, mais aussi des **comportements**, tant des automobilistes que des cyclistes, avec des actions d'information, de sensibilisation et de formation.

### ✓ Le projet d'aménagement du Musée de Tauroentum et la compétence « tourisme » de l'agglomération

- L'agglomération a décidé de consacrer **plus de 1 M€** à un important [projet](#) de rénovation et d'embellissement du **Musée de Tauroentum**
- Nous avons bien sûr voté la délibération permettant à la commune de mettre le musée, temporairement, pendant la durée des travaux, à la disposition de la Communauté d'agglomération (CASSB), maître d'ouvrage des travaux.
- La CASSB intervient dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique mais aussi de **promotion du tourisme**. A ce titre, nous avons questionné le Maire pour savoir comment s'exerçait concrètement cette dernière compétence, sachant qu'a été créé un Office de tourisme (OT) intercommunal qui a vocation à coordonner les 3 OT de BANDOL, SANARY et St CYR, qui continuent à exister. Le Maire nous a répondu qu'il n'y a pas d'OT intercommunal. Curieux ! alors que cet OT a été créé par [délib. du 29/06/2016](#) et que Ph BARTHELEMY en a été élu membre du conseil d'exploitation par délib. de la CASSB du 16/01/2017 (cf. [article VM](#))...Où est l'erreur ?

### ✓ Evolution du bureau de poste des Lecques

- Le CM a examiné, et voté, un projet de convention entre la Commune et la Poste, selon laquelle le bureau de poste des Lecques sera physiquement intégré dans l'Office de tourisme, et les services postaux assurés par un personnel communal, le coût de celui-ci étant remboursé par La Poste.
- Nous avons voté pour à condition que le service aux usagers ne soit pas dégradé et soit si possible amélioré.